

# TRIBUNAL DE COMMERCE DE NICE : LE BILAN ET LES DÉFIS DU PRÉSIDENT JEAN-MARCEL GIULIANI

Dans son discours de rentrée du jeudi 18 janvier, Jean-Marcel Giuliani, président du Tribunal de commerce de Nice, a dressé le bilan d'une première année de mandat, rappelé les défis auxquels les juges de ce Tribunal doivent faire face et évoqué ses ambitions pour Nice. Après avoir remercié les nombreuses personnalités présentes, Jean-Marcel Giuliani a annoncé l'arrivée de huit nouveaux magistrats avant d'évoquer les nombreux défis que le tribunal avait à relever, à commencer par les procédures d'insolvabilité : "La justice commerciale a deux impératifs : rester proche du justiciable tout en étant de plus en plus spécialisée (...). Depuis le 26 juin 2017 le règlement N° 2015/848 du Parlement européen est applicable et a donné compétence exclusive aux tribunaux de commerce spécialisés pour traiter des actes pris par l'Union européenne relatifs aux procédures d'insolvabilité".



Le président Giuliani (en bas, au centre).

## Transformation numérique

Jean-Marcel Giuliani a ensuite poursuivi son discours sur le défi de la formation.

"La justice économique et commerciale doit relever le défi de la transformation numérique des tribunaux avec une nouvelle approche de la justice (...). Vous comprendrez alors que la formation est une exigence absolue et nécessaire pour garantir la qualité de nos

jugements et notre indépendance".

Puis, le président a annoncé la création d'un tribunal des affaires économiques, avant de s'exprimer sur le traitement des difficultés des entreprises :

"Le Tribunal a été saisi de 352 déclarations de cessation de paiement contre 356 en 2016 soit une baisse de 1% contrairement à la tendance nationale en recul de 7%. Cet écart est en partie lié

aux répercussions de l'attentat du 14 juillet 2016 et aux travaux du Tramway dans notre ville".

Dans le domaine de la prévention des difficultés des entreprises, le tribunal a été particulièrement actif : "Les juges chargés de la prévention ont conduit plus de 200 entretiens confidentiels avec les dirigeants d'entreprises qui présentaient des signes de difficultés financières".

Enfin, s'adressant aux administrateurs et mandataires judiciaires, le président a conclu en faisant un point sur l'administration provisoire : "La désignation judiciaire d'un administrateur provisoire de la société (...) est ordonnée par le juge qui définit dans sa décision la mission et l'étendue de cette mesure. Il est donc clair que l'administration provisoire n'a pas vocation à perdurer dans le temps quel que soit la valeur et la qualité de l'administrateur désigné".

P. B.

# TC ANTIBES : GÉRARD PERUGINI ÉVOQUE L'ÉVOLUTION NUMÉRIQUE ET LES ENTREPRENEURS EN SOUFFRANCE

L'audience solennelle de rentrée judiciaire du tribunal du commerce d'Antibes s'est tenue dernièrement sous la présidence de Gérard Perugini. L'occasion pour le Président de dresser le bilan de l'activité de la juridiction et d'installer officiellement trois nouveaux juges Aline Davy-Rancurel, Éric Le Meur et Bruno Bayemi.

Après avoir évoqué les risques de l'évolution numérique, qui est en train de mettre "le monde à l'envers", le président a conclu son discours en évoquant les suicides du chef d'entreprise : "Notre rôle est alors celui d'une sentinelle auprès de l'association APESA (Aide psychologique à l'entrepreneur en souffrance aiguë) afin d'orienter le chef d'entreprise".

Avant cela, Gérard Perugini avait dressé le bilan de l'année écoulée : "Le nombre d'affaires enrôlées en 2017 s'est élevé à 1 543. Le nombre total de jugements rendus s'élevant à 1 614. Le stock d'affaires restant à juger au 31 décembre 2017 s'élève à 387. La moyenne des délibérés reste toujours inférieure à 60 jours. Le nombre d'ordonnances de référé est équilibré avec 99 ordonnances rendues. Les injonctions de payer passent à 1 135 soit en baisse pour la première fois".

Le président a aussi mis l'accent sur l'augmentation d'inscriptions au RCS "s'expliquant par le statut d'auto-entrepreneur", puis a poursuivi : "Notre tribunal a prononcé cette année 16 jugements de faillite



Trois nouveaux juges ont été présentés lors de l'audience de rentrée : Aline Davy-Rancurel, Éric Le Meur et Bruno Bayemi.

personnelle et de condamnation de dirigeants sociaux en comblement d'insuffisance d'actif de sociétés commerciales et d'interdiction de gérer. Pour conclure, il conviendra de constater l'augmentation toujours sensible des liquidations judiciaires directes de l'ordre de 6%. Enfin une opération importante a été réalisée ce deuxième semestre par l'envoi de 11 000 injonctions pour le non dépôt des comptes, suivi d'astreinte dans le cas où l'entreprise n'y répond pas. Parallèlement, la prévention s'amplifie devant le bien-fondé constaté par le chef d'entreprise". P. B.